

Chambre, sauf pour répéter que nous avons encore l'occasion d'accepter le principe que le projet d'amendement met en jeu.

Des voix: Aux voix!

M. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, je dirai quelques mots de la question, car je trouve qu'il y a en jeu un principe d'une extrême importance. Les membres de l'opposition ont, envers leurs commettants, une responsabilité au moins aussi lourde que celle des députés ministériels. Nous désirons uniquement que les travaux de la Chambre s'effectuent de façon que nous ayons amplement l'occasion de débattre les questions dont nous sommes saisis (elles sont importantes, en l'occurrence), dans le calme et la réflexion, dans une atmosphère qui nous permettra de les approfondir sans hâte, avec minutie. La reconnaissance d'un tel principe hâterait les travaux de la Chambre.

Cet après-midi j'ai lu avec un vif intérêt un débat qui s'est déroulé ici sur le sujet, le 18 mars 1926, lorsque le règlement actuel de la Chambre fut adopté. Une foule de politiciens expérimentés et d'hommes d'État, y compris feu M. Lapointe, ont alors signalé qu'en aucune occasion la Chambre ne devrait siéger plus tard que 11 heures, de façon à pouvoir faire une étude lucide des graves problèmes dont elle est saisie.

A l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, nous sommes encore saisis d'une mesure qui revêt une importance capitale pour une foule de Canadiens. Il est fort important que la mesure que nous nous apprêtons à étudier reçoive toute l'attention voulue.

Nous avons certains devoirs. Il me semble que nous ne devons pas tolérer que le congé de Noël nuise à leur accomplissement. Notre devoir envers la population que nous représentons ici est bien clair. Il nous faut donc, au besoin, accepter certains inconvénients afin de nous acquitter de notre mieux de nos obligations envers nos commettants. J'affirme que ce n'est pas à cinq heures ni à six heures du matin, après une journée complète de séance, que nous y réussirons. A mon sens, la Chambre ne devrait, en aucune circonstance, siéger après minuit.

Des voix: Scrutin!

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Scrutin!

M. l'Orateur: La Chambre est saisie de l'amendement. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: Non.

M. Fournier (Maisonneuve-Rosemont): Tous les membres de l'opposition ont dit non, monsieur l'Orateur. Nous sommes tous d'accord.

[M. Nowlan.]

M. l'Orateur: A l'ordre! Veut-on que je déclare l'amendement rejeté.

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

(Et plus de cinq députés s'étant levés:)

M. l'Orateur: Qu'on appelle les députés.

M. Fournier (Maisonneuve-Rosemont): Ils ont dit "non" et ils vont voter "oui".

(La proposition d'amendement de M^{me} Fairclough, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Adamson	Fraser
Blair	Fulton
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Graydon
Casselman	Hees
Charlton	Hodgson
Churchill	Lennard
Courtemanche	Macdonnell (Greenwood)
Coyle	MacLean (Queens, I. P.-É.)
Dinsdale	McGregor
Drew	Meeker
Fairclough (M ^{me})	Nowlan
Fleming	Tustin.—24.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:	MM:
Anderson	Henry
Argue	Herridge
Arsenault	Hosking
Balcom	Hunter
Blanchette	James
Boisvert	Jones
Boivin	Jutras
Boucher	Kirk (Digby-Yarmouth)
Breton	Knowles
Brisson	LaCroix
Bruneau	Lafontaine
Bryce	Laing
Cameron	Langlois (Gaspé)
Cauchon	Leduc
Claxton	Lesage
Cleaver	Low
Cloutier	Macdonald (Edmonton-Est)
Coldwell	MacKenzie
Conacher	MacNaught
Corry	Macnaughton
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)	McCann
Côté (Verdun-La Salle)	McCusker
Darroch	McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
Dechêne	McIlraith
Dion	McLean (Huron-Peith)
Dubé	Major
Dumas	Maltais
Eyre	Massé
Follwell	Monette
Fournier (Hull)	Mutch
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	Noseworthy
Garland	Pearson
Garson	Proudfoot
Gauthier (Portneuf)	Prudham
Gibson	Riley
Gingras	Rinfret
Gour (Russell)	Roberge
Harris (Grey-Bruce)	Robinson
Healy	Rooney
Helme	Rousseau